

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 juillet 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **15 juillet 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 48

Nombre de conseillers absents à la séance : 8

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 12

Nombre de conseillers suppléés : 3

### **ETAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Michel BAISSAC, Marie-Brigitte CROZAT, Yvette BASTID, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Vincent NIGOU, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Elie MALBOS, Julien VIDALINC, Véronique VISY

### **ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Magali MAUREL (représentée par Valérie RUEDA), Stéphane FRECHOU (représenté par Pierre MATHONIER), Nathalie GARDES (représentée par Guy SENAUD), Charly DELAMAIDE (représenté par Claudine FLEY), Ginette APCHIN (représentée par Jean-Pierre PICARD), Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Elise BRUGIERE (représentée par Christian FRICOT), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Mireille LABORIE (représentée par Bernard BERTHELIER), David LOPEZ (représenté par Julien VIDALINC), Philippe SENAUD (représenté par Sébastien PRAT), Frédéric SERAGER (représenté par Christophe PESTRINAUX)

### **ETAIENT ABSENT(E)S :**

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Jamal BELAIDI, Géraud DELPUECH, Sylvie LACHAIZE, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2024\_095 : ADMINISTRATION GENERALE / TABLEAU DES EFFECTIFS - JUILLET 2024**

### **Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ**

Le tableau des effectifs recense par filière l'ensemble des emplois permanents créés au sein de la Communauté d'Agglomération, que ces emplois concernent des agents titulaires ou non titulaires (emplois contractuels permanents). Ces emplois peuvent être affectés dans la limite des postes créés par le Conseil Communautaire et recensés dans l'organigramme de la Collectivité.

Les emplois surnuméraires susceptibles d'être ouverts n'ont d'autre finalité que de permettre de gérer les mouvements, promotions ou recrutements nécessaires pour pourvoir lesdits postes créés et autoriser les déroulements de carrière des personnels. Ces volumes ne correspondent aucunement à des emplois existants ou à pourvoir au sein de la Collectivité. Il s'agit, d'une part, à travers ces disponibilités, de permettre la promotion de grade ou de cadre d'emplois des personnels fonctionnaires au sein de la Collectivité et, d'autre part, en cas de recrutement externe, de garantir que celui-ci pourra être rapidement exécuté, quel que soit le grade détenu par le candidat retenu ou sa filière de rattachement. Ainsi, le nombre maximal de postes d'agents titulaires susceptibles d'être affectés sur les emplois ouverts dans l'organigramme de la CABA est fixé à 340.

Les emplois ou missions aidés, dits « non permanents » (parcours emploi compétence, services civiques...), font également l'objet d'un état récapitulatif.

Une actualisation du tableau des effectifs est aujourd'hui nécessaire afin de prendre en considération les modifications intervenues depuis l'adoption de la précédente version de ce tableau par délibération n° DEL\_2024\_048 du 11 avril 2024.

Par ailleurs, pour compléter l'information du Conseil Communautaire et sans que cela ne constitue une obligation réglementaire, le tableau des effectifs est enrichi de données portant sur les emplois en détachement ou mis à disposition d'un tiers ainsi que les personnels à temps partiel ou bénéficiant d'une disponibilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de valider le nouveau tableau des effectifs joint en annexe, prenant en compte les créations et les suppressions suivantes :

<b>CRÉATIONS Emplois permanents</b>	<b>POSTES</b>
Attaché	1
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	2
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	1
Rédacteur	1
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1
Assistant de conservation principal 1 <sup>ère</sup> classe	1
Adjoint du patrimoine	1
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>

<b>SUPPRESSIONS Emplois permanents</b>	<b>POSTES</b>
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1
Adjoint administratif	1
Adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	1
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	3
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	3
Adjoint technique	1
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>

<b>Emplois non permanents</b>						
Intitulé du poste	Nbre de poste	Article CGFP	Catégorie	IFSE	Durée	Motif
Technicien Administrateur Sûreté	1	L 332-8-2°	B	GFB3	3 ans	Renouvellement
Responsable Service Informatique	1	L332-8-2°	A	GFA2	3 ans	Création

Assistante Secrétariat Général / Mobilité	1	L332-8-2°	B	GFB3	3 ans	Création
Responsable Service Mobilité	1	L332-8-2°	A	GFA2	Jusqu'au 18/01/27	Changement d'affectation
Médiathécaire	1	L332-8-2°	C	GFC2	1 an	Création
Responsable Adjoint service Urbanisme	1	L 332-8-2°	A/B	GFA3	3 ans	Création
Responsable Service Juridique	1	L 332-8-2°	A	GFA2	Jusqu'au 17/07/25	Changement d'affectation
Responsable Adjoint service Juridique	1	L 332-8-2°	A	GFA3	3 ans	Création
Responsable Service Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	1	L 332-8-2°	A	GFA2	Jusqu'au 03/09/26	Changement d'affectation
Responsable Adjoint service DMA	1	L 332-8-2°	A	GFA3	Jusqu'au 11/09/25	Changement d'affectation
Responsable Pôle STEP & PR	1	L 332-8-2°	A	GFA3	3 ans	Création
Assistante de Communication	1	L 332-8-2°	B	GFB3	3 ans	Renouvellement

- de dire que, conformément à l'organigramme, le nombre maximal de postes susceptibles d'être affectés à titre permanent est limité à 340.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.